
x) document(s)

document(s) :

[s://docassas.u-paris2.fr/nuxeo/site/esupversions/14d46684-b029-452a-8d22-bfa002c61e68](https://docassas.u-paris2.fr/nuxeo/site/esupversions/14d46684-b029-452a-8d22-bfa002c61e68)

ns générales

URET ROSE

mémoire : PASSA JEROME

iversité Panthéon-Assas - Master Droit de la propriété littéraire, artistique et industrielle (finalité recherche)

on : 23-02-2023

acte consistant en la signature de son œuvre est la manifestation parfaite du droit de paternité sur celle-ci, pourtant certains dans l'ombre ou se montrer sous un autre jour plutôt que d'afficher leur filiation avec une œuvre. Cet effacement ne consiste pas une renonciation aux droits de propriété intellectuelle attachés à cette création. Au contraire, il est au même titre que la signature, n droit, et non une obligation, un moyen d'exercer ce droit au nom en choisissant de ne pas en faire état. Par l'actualisation de la es Bonet, ce mémoire est une étude du statut juridique des auteurs anonymes et ceux faisant le choix d'un pseudonyme en matière ébraire et artistique.

is : Auteur anonyme, Droit moral, Pseudonyme, Droit de paternité, Clause d'anonymat, Incognito imposé

ns techniques

tion

ment PDF

ns complémentaires

gine :



iv-pantheon-assas-ori-16981

urce : Ressource documentaire
